

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2014

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/12/2014 <i>L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 18	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Francis BARTHES
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés: Antoine MARTINEZ par Francis BOUTES, Francine MARTY par Jean ARCAS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL, Yvan CASSILI
	Absents:

Objet: Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- Actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables: conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Pour 2015, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne (FEDER) :	13.945 €
- ADEME :	28 500 €
- Conseil Régional Languedoc Roussillon :	0.000 €
- Conseil Général de l'Hérault :	5.000 €
- Autofinancement :	12 555 €

Ce plan de financement est pluri-annuel et concerne les années 2015 2016 et 2017 pour l'ADEME.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 18 décembre 2014.

Le Président,
Francis BOUTES

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 23/12/2014
034-253403554-20141218-2014_18_12_11-DE

